

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 28 mars 2026
DEL-2026-43**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 58
* de Représentés : 8
* de Votants : 66 Pour : 66 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Julien BOSC, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Michel CERVETTI, M. Philippe CHERICI, Mme. Jacqueline COLOMBANI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Maguy HOURTOLOU, M. Jean-Noel LUCIANI, M. Olivier MARTINEZ, M. Jean-François MATTEI, Mme. Marie-Ange MAZZONI, Mme. Anne-Cécile MICHELI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme. Corinne SAROCCHI, M. Paul SCHIAPPA, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, Mme. Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-Claude ALBERTINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, M. Jules MANCA, M. Nicolas MAZZONI, M. Pascal SARTI.

Absents : M. Jean-Charles ANGELINI, M. Charles GIACOMI.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PARC NATUREL REGIONAL
DE CORSE.**

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 29 mars 2026 que la convocation du Conseil avait été faite le 22 mars 2026. L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mars à 8h30, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes, sous la présidence d'Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme. Maguy HOURTOLOU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant amenés à siéger au sein du Parc Naturel Régional de Corse afin d'y représenter la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

En application des articles L5211-1, L5711-1 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des délégués communautaires a lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Cependant, le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le scrutin est alors public.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20260328-DEL2026-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2B-2023-06-22-00003 en date du 22 juin 2023, portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, conformément à l'article L. 52115-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les résultats du scrutin ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de siéger au Parc Naturel Régional de Corse,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **De désigner** un délégué titulaire et un délégué suppléant siégeant au Parc Naturel Régional de Corse, composés comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Pierre-Ange ORSINI	Mme. Anne-Cécile MICHELI

- **D'autoriser** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder à la notification de la présente délibération au Président du Parc Naturel Régional de Corse.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI